

Vol et abus de confiance/Un jour seulement après son embauche dans un foyer

La ménagère déleste sa patronne de plus de 3 millions de francs



Soupçonnée de vol chez sa patronne, Mireille Nze attend...



... son procès à la prison centrale de Libreville.

Photo : Abel Eyanghe

Photo : L.R.A./L'Union

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LA Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale a interpellé, il y a quelques jours, Mireille Nze, Gabonaise, la quarantaine. Elle est soupçonnée d'avoir commis un vol au domicile de son employeur le 02 mai 2018. En effet, la mise en cause, un jour seulement après son embauche comme technicienne de surface dans un domicile privé, au quartier Okala Carrière, aurait délesté son employeur de la coquette somme de 4650

euros, soit plus de 3 millions de francs, et une liasse de billets d'un montant de cent mille francs. Lors de son interrogatoire, Mireille Nze aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés. "C'est après avoir vu dans le Zoom Hebdo l'annonce d'une dame qui cherche une dame de ménage que je me suis présentée à elle. J'ai été embauchée après entretien. Puis ma nouvelle patronne m'a demandé de revenir le lendemain pour commencer le travail. A mon arrivée au rendez-vous le lendemain comme convenu, la patronne m'a fait un briefing sur les tâches que je dois accomplir

quotidiennement dans cette maison où elle vit seule parce que ses enfants sont en Europe poursuivre leurs études. Elle m'a ensuite présenté le gardien de la concession", raconte la suspecte. Et poursuit : "Après le briefing, la patronne est partie au boulot et moi j'ai commencé à travailler. En entrant dans sa chambre, j'ai commencé à fouiller de fond en comble les lieux. C'est comme ça que je suis tombée sur une importante somme d'argent rangée dans une enveloppe. J'ai tout pris et je me suis aussitôt évacuée dans la nature". **ARRESTATION** • Quand la maîtresse de maison

regagne son domicile un peu plus tard, elle constate que sa chambre est sens dessus dessous et que, surtout, tout l'argent qu'elle avait mis de côté a disparu. Ses soupçons se portent tout de suite sur la dame de ménage, mais cette dernière est invisible dans la maison. En se rapprochant du gardien, celui-ci lui apprend que la dame de ménage lui a dit qu'elle se rendait chez l'épicier pour faire une course. Pendant des heures, la victime tente de la joindre au téléphone. Sans succès. En désespoir de cause, elle saisit la DGR. Commence alors un long

travail d'investigations qui va être couronné de succès 4 mois plus tard. En effet, plusieurs indices réunis durant l'enquête préliminaire vont permettre aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de retrouver le domicile de Mireille Nze. Elle est aussitôt interpellée, puis conduite au poste pour nécessités d'enquête. Après avoir fait des aveux aussi bien à la DGR qu'au parquet de Libreville, la suspecte a été placée sous mandat de dépôt mardi à la prison centrale de Gros-Bouquet. En attendant désormais son jugement.

Chronique judiciaire

Le mandat de dépôt ou l'ordre de détenir provisoirement

CERTAINS délits se règlent à l'amiable dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. D'autres sont transmis au Ministère public pour la poursuite de la procédure. Quand le magistrat instructeur estime que les faits sont suffisamment graves, il place les auteurs de ces actes délictueux sous mandat de dépôt, en attendant leurs procès. Quid alors du "Mandat de dépôt" ? Le mandat de dépôt est l'ordre donné au chef d'un établissement pénitentiaire, par le juge d'instruction ou le tribunal, de recevoir et de détenir une personne. "Le mandat de dépôt est décerné par le juge d'instruction en matière de détention préventive lorsque les garanties de représentation ne sont pas réunies. En matière de flagrant délit, il est décerné par le procureur de la République. C'est toujours de façon provisoire et préventive. En principe, le mandat de dépôt est délivré par le tribunal lorsque la personne à l'encontre de laquelle il est décerné a déjà été condamnée. A ce moment, il devient définitif", explique Me Henri Ulrich Moutendi Mayila,

avocat au barreau du Gabon. En France, le mandat de dépôt est délivré par la juridiction de jugement ou le juge des libertés et de la détention. Il fait suite à une ordonnance d'incarcération provisoire. Il peut aussi être décerné par un juge délégué par le président du tribunal lorsque le tribunal correctionnel ne peut siéger le jour même et qu'une personne mise en cause est poursuivie par le procureur de la République par le biais d'une procédure de comparution immédiate. Précision de taille : le mandat de dépôt ne doit pas être confondu avec le mandat d'amener, le mandat d'arrêt ou le mandat de comparution (ces trois mandats seront traités dans une autre chronique). Il n'existe qu'un seul type de mandat de dépôt. Et celui-ci n'est décerné uniquement qu'en matière pénale. "Lorsqu'il est émis de façon préventive et que par la suite vous êtes condamné, on vous défalque le temps passé en prison avant la condamnation", poursuit l'homme de droit. Il est possible à un justiciable de formuler

un recours contre un mandat de dépôt. A ce niveau, on saisit la Chambre d'accusation pour faire appel et pour que le mandat de dépôt soit levé, suivi de l'ordre de mise en liberté signé par le procureur de la République. "Même s'il y a une décision rendue par le juge", précise Me Henri Ulrich Moutendi Mayila. A titre d'exemple: les trois jeunes hommes actuellement sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville parce que soupçonnés d'avoir assassiné une étudiante de l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO) en juin dernier au quartier Rio (voir l'Union du mercredi 5 septembre 2018), seront détenus provisoirement jusqu'à ce qu'ils soient condamnés par la juridiction compétente. Après le procès, s'ils sont condamnés, le temps qu'ils auront passé en détention préventive sera défalqué sur celui que couvrira l'incarcération consécutive à la peine prononcée à leur rencontre.

Faits d'ailleurs

Un ado se suicide en se décapitant avec une tronçonneuse

Dans un village de Toms (Russie), Pavel Matveev, un adolescent de 15 ans, a mis fin à ses jours dans le jardin du domicile familial en se décapitant avec une tronçonneuse. Le jeune homme n'aurait pas supporté de perdre à une partie de jeu vidéo. Une enquête a été ouverte pour incitation au suicide. Car, les policiers se demandent si Pavel n'a pas été victime du Blue Whale Challenge (Défi de la Baleine Bleue), un jeu en Russie soupçonné d'être à l'origine de plusieurs accidents et suicides, notamment chez les adolescents. Le joueur doit réaliser un défi chaque jour pendant 50 jours, le dernier défi étant le suicide du joueur.

Emprisonné 17 ans à la place de son sosie, il réclame 1,1 million de dollars

Richard Anthony Jones avait été libéré en juin 2017 après avoir passé 17 ans en prison pour un crime qu'il n'a jamais commis, et tout ça à cause d'un sosie. Cet homme avait été condamné en 1999 à 19 années d'emprisonnement pour vol aggravé commis dans un magasin de Kansas City (Etats-Unis). Richard Anthony Jones, qui a toujours clamé son innocence, avait été déclaré coupable sur de simples témoignages. Durant sa détention, des codétenus ont été frappés par sa ressemblance troublante avec un autre prisonnier, prénommé Ricky. Richard Jones en a alors parlé à son avocate et il a finalement été libéré. L'homme, âgé aujourd'hui de 42 ans, n'a pas vu ses enfants grandir et ses petits-enfants naître. Ricky Amos, le vrai criminel, ne pourra quant à lui pas être inquiété puisque les faits qu'il nie sont prescrits. Richard Anthony Jones a déposé le 29 août une demande d'indemnisation de plus d'1,1 million de dollars à l'Etat américain.

Il décapite sa compagne devant leur fille

A Mount Vernon (Etats-Unis), Timothy Hernandez, 32 ans, a lu des extraits de la Bible à son épouse Vanessa Cons. Puis il s'est saisi d'un couteau de boucher et l'a décapité. Leur fille de 3 ans, témoin de cette scène atroce, a hurlé de terreur. Le suspect a été interpellé et a avoué les faits. Il a expliqué aux enquêteurs que ses gestes lui avaient été ordonnés par Dieu.